



BARÈME D'HONORAIRES (PORTRAIT)

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables à compter du 10/09/2025

TRANSACTION VENTE

BIENS RESIDENTIELS

Fourchette du prix du bien	Montant des honoraires TTC	Forfait minimum
Jusqu'à 150 000,00 €	6 % du prix de vente	3 000,00 €
Entre 150 001,00 € et 300 000,00 €	5 % du prix de vente	4 500,00 €
Entre 300 001,00 € et 500 000,00 €	4 % du prix de vente	8 000,00 €
Entre 500 001,00 € et 1 500 000,00 €	3 % du prix de vente	10 000,00 €

Les honoraires de l'agence sont calculés en fonction de la tranche correspondant au prix de vente final du bien immobilier, sans addition des montants des tranches précédentes. Seule la tranche applicable en fonction du prix de vente est retenue pour calculer les honoraires dus. En conséquence, les tranches d'honoraires ne sont pas cumulatives.

Exemple : Pour un bien vendu à 250 000 €, le montant des honoraires est calculé uniquement selon la tranche de 200 001 € à 500 000 €, sans ajout des tranches inférieures.

Le paiement des honoraires de l'Agence fixés ci-dessous sont exclusivement dus par le vendeur.

Le montant des honoraires est exigible à compter à compter du jour où la vente aura été constatée par acte authentique. .

OPTIONS SUPPLEMENTAIRES

Prestation	Description	Prix TTC
Parking	Vente d'un parking	2000
Garage	Vente d'un garage	2000
Local d'activité	Vente d'un local d'activité	6% TTC du prix de vente
Local commercial	Vente d'un local commercial	6% TTC du prix de vente
Terrain	Vente d'un terrain	6% TTC du prix de vente
Fonds de commerce	Vente d'un fonds de commerce	8% TTC du prix de vente

